



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

**Sommet national sur les paramètres économiques des
services de police
Ministère de la Sécurité publique, Canada**

**Point de vue civil sur l'évolution et la gouvernance des
services de police**

**Alok Mukherjee
Président de l'Association canadienne des commissions de
police
Président de la Commission des services policiers de
Toronto**

**Ottawa
16 et 17 janvier 2013**

REMERCIEMENTS

La préparation de cet exposé a été possible grâce aux conseils et aux renseignements fournis par Fred Biro, directeur exécutif de la commission des services policiers de la municipalité régionale de Peel, Joanne Campbell, directrice exécutive de la Commission des services policiers de Toronto, et Jennifer Lanzon, directrice exécutive de l'Association canadienne des commissions de police. Les données statistiques ont été recueillies par Etheline Komoseng, adjointe exécutive, et les documents d'archives ont été trouvés par Sheri Chapman, adjointe administrative, Commission des services policiers de Toronto. Je les remercie de leur aide. Les opinions exprimées dans cet exposé n'engagent que moi.

1. Introduction

Je suis heureux de faire une présentation au nom de l'Association canadienne des commissions de police, aussi connue sous le sigle ACCP. Comme bon nombre d'entre vous le savent, l'ACCP est l'organisation nationale des commissions et des conseils des services de police qui assure une surveillance et une gouvernance civiles des services de police municipaux et des Premières nations dans la majeure partie du Canada. Ce sommet représente une étape importante pour nous, et nous espérons qu'il permettra d'obtenir un vaste consensus, une voie à suivre et un plan concret pour trouver des solutions aux problèmes graves et urgents liés à la viabilité des services de police auxquels nous faisons face.

Puisque cette présentation porte sur l'évolution des services de police, laissez-moi commencer par un peu d'histoire.

La première commission de police de l'Ontario, et même du Canada si je ne m'abuse, a été créée en 1858. L'*Acte relatif aux institutions municipales du Haut-Canada* a été présenté pour assurer que les services de police étaient indépendants du gouvernement local. Selon un rapport préparé en 1982 par la Municipal Police Authorities de l'Ontario, ancêtre de l'Ontario Association of Police Services Boards, cet acte autorisait les gouvernements locaux à diriger les services de police, mais ces services devaient être supervisés par un conseil de commissaires de police. L'idée d'un conseil civil indépendant chargé d'assurer une application juste de la loi était en soi une importante innovation sociale. Elle a permis de mettre

en place une solution efficace aux conflits entre les intérêts politiques et la sécurité communautaire et la justice.

Donc, depuis longtemps, les conseils et les commissions de police font partie intégrante de la prestation de services de police municipaux dans l'ensemble du Canada.

Où en sommes-nous aujourd'hui? Peut-être qu'un coup d'œil à l'évolution du service de police de Toronto et de sa commission illustrera la situation de bien des régions du pays.

L'*Acte* mentionné plus tôt a apporté un soutien législatif à un système de gouvernance policière qui avait en fait commencé à se former depuis longtemps¹. Par exemple, Toronto fait l'objet d'une forme de surveillance civile de la police depuis 1834, date d'établissement de la ville. Un service de police permanent constitué d'un haut gendarme, de cinq gendarmes payés à temps plein et de 14 gendarmes spéciaux a été créé le 9 mars 1835. À l'époque, on a confié la tâche de surveiller le service de police à un comité spécial nommé par le conseil municipal. La situation a changé en 1858 quand, en vertu de l'*Acte relatif aux institutions municipales du Haut-Canada*, le contrôle des services de police a été confié à un conseil de commissaires de police.

Le premier conseil de commissaires de police de la Ville de Toronto était formé du maire de la ville, d'un magistrat, souvent appelé magistrat de

¹ Ce compte rendu historique se fonde sur les renseignements contenus dans le document *Toronto Police Services Board: 50 Years of Civilian Oversight 1956-2006* (Commission des services policiers de Toronto, 2006).

police, et d'un juge de comté. L'une des premières mesures de surveillance prises par le conseil a été d'ordonner une réorganisation du service de police en 1859. Cette réorganisation impliquait de changer le titre de la personne à la tête du service de haut gendarme à gendarme en chef. Cette forme de surveillance est demeurée en place pendant presque un siècle. Elle a changé quand, à la formation de la nouvelle Municipalité de la Communauté urbaine de Toronto, un conseil élargi de commissaires de police formé de cinq commissaires a été créé, le 15 mai 1956. Le même jour, le gendarme en chef est devenu chef de police.

Le conseil a apporté à Toronto une organisation de police moderne et professionnelle qui est pratiquement demeurée inchangée jusqu'à aujourd'hui. Jusqu'en 1957, les services policiers de Toronto étaient assurés par 13 différents services, dont bon nombre étaient très petits. Le conseil a donc fusionné les 13 services pour former une organisation connue sous le nom de Police de la communauté urbaine de Toronto. Il s'agit d'un événement plutôt important, car il souligne le statut du conseil comme étant l'organisme précédant, façonnant et gérant le service de police par ses politiques, ses décisions et ses directives.

Au cours des quarante années qui ont suivi, le système à deux niveaux de l'administration de Toronto, formé de cinq municipalités et d'une agglomération urbaine, a changé en raison de la fusion des cinq municipalités en une seule nommée Cité de Toronto. À la même période, bien qu'il n'y ait pas de lien de causalité, la *Loi sur les services policiers* de la province a également été modifiée. À la suite de ces deux changements, le conseil et le service sont devenus ce qu'ils sont aujourd'hui, c'est-à-dire

la Commission des services policiers de Toronto et le Service de police de Toronto, et les membres de la Commission sont passés de cinq à sept.

La commission créée dans les années 1950 était surtout un conseil de gestion. Elle s'occupait de questions pratiques et faisait de la micro gestion dans le service, sauf en ce qui concerne la direction des opérations policières quotidiennes. La commission et le service étaient axés sur les règles plutôt que sur les politiques. Au moyen de règles et de règlements, la commission exerçait une surveillance plus qu'elle n'assurait une gouvernance et, par conséquent, la prise de décisions était principalement réactive.

Au cours de réunions confidentielles et publiques, qui avaient lieu deux fois par mois, la commission approuvait les pénalités, les promotions, les confirmations de rangs, les reclassements, les congés de maternité personnels, les formations et le remboursement des frais après leur réussite, les poursuites civiles, les achats, les soumissions et les factures. La commission approuvait les détachements individuels et la participation du service à des projets conjoints et à des visites pédagogiques. Personne n'assistait à une conférence ou à une formation sans que la commission ait expressément approuvé l'activité et le coût. Le chef ne pouvait pas changer la structure hiérarchique du commandement d'une division de police sans l'approbation de la commission; celle-ci décidait si un directeur de police devait diriger une division, si ce chef de service aurait un adjoint et, dans l'affirmative, quel serait le grade de l'adjoint.

Que ce soit pour le nettoyage du fumier, le ferrage des chevaux, l'achat de munitions, de revolvers, de gilets pare-balles, de matraques, de klaxons, de motocyclettes ou de voitures, tous les devis étaient soumis à la commission sans recommandation, et elle prenait la décision. En effet, la commission avait la responsabilité directe de gérer les affaires, les finances et les relations de travail.

Malgré tout, les comptes rendus des réunions tenues jusque dans les années 1970 ne montrent pratiquement aucune interaction avec les membres du public, que ce soit par correspondance ou par députation, concernant les discussions sur les problèmes stratégiques importants, et rien ne montre qu'elle tenait compte des intérêts du public pour les changements législatifs ou les programmes nécessaires.

Cela ne signifie pas que la commission ne se préoccupait pas des questions stratégiques plus larges. On en apprend beaucoup en lisant le rapport du président de la Commission de Police de la communauté urbaine de Toronto datant du 20 janvier 1977. Ce rapport a une certaine valeur historique, car il s'agit du dernier rapport du premier président de cette commission, le juge C. O. Bick, qui s'est retiré en 1977, après 21 ans à la barre de la Commission.

Après un examen détaillé des tendances en matière de criminalité, du programme de travaux d'immobilisations et d'autres sujets, le juge Bick commente quatre questions : une consultation avec le gouvernement provincial concernant un projet de loi visant à assurer la qualité et l'impartialité des enquêtes menées à la suite de plaintes du public pour

maintenir l'intégrité du service de police et la confiance du public; la nécessité pour la Commission de discuter avec le ministre de la Santé concernant le manque de disponibilité de centres de désintoxication qui oblige les policiers à traiter l'alcoolisme, qu'il qualifie de problème de santé; la nécessité de se pencher sur « la nature et la portée des préjudices causés aux minorités visibles de la communauté urbaine de Toronto », car il estimait qu'il « faudrait se concentrer non pas sur les relations interraciales, mais sur les relations avec les minorités visibles »; et l'avenir du financement des services de police.

Le président Bick aurait tout aussi bien pu parler des problèmes d'aujourd'hui. En particulier, j'aimerais citer ses commentaires sur la dernière question, le financement des services de police. Vers la fin du rapport, il écrit :

[*Traduction*] On ne peut estimer les coûts de la criminalité pour la collectivité. Le danger bien réel et bien présent est que l'augmentation continue des coûts des services de police affaiblira grandement la capacité de la communauté urbaine de Toronto à limiter la croissance de la criminalité.

Dans son évaluation de l'avenir du financement des services de police, le Groupe de travail sur la police de l'Ontario a indiqué qu'il existe une possibilité de crise très réelle dans le financement des services de police municipaux. Cette crise pourrait entraîner l'imposition de contraintes à la croissance. Pour nous, cette crise n'est pas « possible », elle est survenue [...]

Il faut reconnaître que la plupart des citoyens réalisent l'importance d'un service de police efficient et efficace pour leur qualité de vie, mais qu'il y a une limite à l'appui financier pouvant être donné [...] Il faudra déterminer quelle forme de « services communautaires » on devrait raisonnablement attendre des services de police. Ils offrent actuellement certains services qui ne sont pas essentiellement liés à la police, mais auxquels le public s'attend. Un exemple qui a déjà été mentionné est la gestion de l'ivresse publique.

Dans les quatre questions examinées dans son rapport final, et surtout concernant le financement des services de police, le président Bick songeait non seulement au présent, mais aussi à l'avenir.

Au cours des deux décennies qui ont suivi – les années 1980 et 1990 –, d'importants changements se sont produits. La commission a assumé un rôle de gouvernance de plus en plus important, a continuellement simplifié son rôle de surveillance en déléguant beaucoup de ses responsabilités de gestion directe au chef de police, a commencé à adopter une approche stratégique axée sur les politiques pour la prise de décisions, s'est ouverte aux commentaires et aux consultations du public et a commencé à influencer les politiques publiques.

On peut trouver des preuves de ces changements dans les comptes rendus des réunions des années 1980 et 1990 de la commission, dans les communications entre les membres de la commission et d'autres personnes, y compris des représentants de la collectivité et du

gouvernement. On en trouve également dans des initiatives telles que la création d'un groupe de travail sur les relations interraciales à la fin des années 1980, en réponse aux nombreuses critiques concernant la discrimination raciale par des membres du service de police; le rapport de 1994 du groupe de travail sur la restructuration de la Police de la communauté urbaine de Toronto, mieux connu sous le nom de *Beyond 2000*, qui innovait en tentant d'envisager à plus long terme les besoins futurs et la structure organisationnelle optimale pour soutenir l'avenir; la conférence intitulée *Saving Lives: Alternatives to the Use of Lethal Force* (sauver des vies : solutions de rechange au recours à la force mortelle) tenue en 1999, en partenariat avec plusieurs organisations communautaires de santé mentale et de lutte contre le racisme, à la suite du décès de plusieurs personnes souffrant de troubles mentaux et appartenant à des minorités raciales causés par des fusillades de la police; ainsi que l'examen de la structure de gestion mené par la société de conseils Deloitte en août 2000, qui visait à déterminer la structure optimale pour les échelons supérieurs de la direction.

Les symptômes annonçant la nécessité de ces interventions avaient, bien sûr, commencé à apparaître dans les années 1980, quand la commission recevait des critiques sévères de la part de groupes d'activistes de la collectivité concernant des allégations de racisme, de sexisme et d'homophobie au sein du service de police se caractérisant par un recours excessif à la force à l'encontre de membres de minorités raciales, des descentes dans des établissements pour gais et lesbiennes et le défaut de mener efficacement des enquêtes sur des agressions sexuelles envers des femmes s'achevant par la célèbre poursuite de « Jane Doe » contre la

Commission de Police de la communauté urbaine de Toronto. Les protestataires réclamaient entre autres des enquêtes publiques et la démission de membres de la commission.

Par conséquent, le leadership solide des membres de la commission de l'époque, combiné à l'examen de plus en plus approfondi et à la demande croissante de transparence et de responsabilisation par une collectivité changeant rapidement et désireuse de se faire entendre, ont provoqué la transition d'une simple surveillance vers une gouvernance stratégique.

Cette transition a également été favorisée par le dépôt, par le gouvernement de l'Ontario dans les années 1990, de règlements sur la conformité comprenant des exigences pour les commissions de créer ou de réviser des politiques. La commission devait désormais établir des politiques respectant les normes de conformité.

Il s'agissait d'une bonne mesure, mais je dois souligner une conséquence paradoxale. Alors que la commission se dirigeait vers une gouvernance stratégique, elle a abandonné, consciemment ou non, d'importantes responsabilités de surveillance au chef de police. Des affaires qui étaient traitées comme relevant de la commission, à ses débuts, étaient maintenant considérées ou réclamées comme étant opérationnelles et en dehors de sa compétence. À au moins deux reprises, on a réprimandé la commission pour ne pas avoir exercé une surveillance exigée par la loi. Le premier cas concerne une enquête menée par la Commission civile des services policiers de l'Ontario (CCSPO) concernant l'administration des enquêtes internes de la Police de la communauté urbaine de Toronto,

mieux connue sous le nom d'enquête Junger-Whitehead, en août 1992. À la suite de cette enquête, la CCSPO a sévèrement critiqué la commission pour ne pas avoir demandé au chef de police tous les renseignements concernant la façon dont les enquêtes internes étaient menées, sur le fondement erroné qu'il s'agissait d'une question opérationnelle. L'organisme de surveillance provincial estimait que la demande de tels renseignements faisait partie intégrante de la responsabilité législative de la commission de superviser la gestion du service.

Le second cas est plus récent, peut-être en avez-vous entendu parler. Il s'agit de l'examen civil indépendant concernant le sommet du G20 dirigé par l'ancien juge en chef adjoint de l'Ontario, l'honorable John W. Morden. C'est la commission elle-même qui a initié l'examen de son rôle quant aux services de police liés au sommet du G20 et, dans son rapport de juin 2012, le juge Morden a fortement souligné la nécessité pour la commission de surveiller beaucoup plus activement le service de police et l'a mise en garde contre une acceptation trop rapide de la division généralement reconnue entre les politiques et les opérations.

Je crois que ces changements entraîneront un rétablissement de l'équilibre entre la surveillance et la gouvernance. Bien sûr, on peut déjà le remarquer dans un domaine, soit le budget du service de police, où la commission a usé de son autorité pour inverser la tendance d'augmentation annuelle et mettre en branle un processus de transformation de la prestation des services de police. En 2011, la commission s'est engagée à atteindre une réduction de 10 % sur deux ans. Cette année, cet objectif a été atteint par

le plafonnement du budget de 2013 au niveau de celui de 2012. Le budget de 2012 comprenait une réduction de 4,6 %.

La revendication par la commission de son pouvoir légal concernant le budget indique bien, si l'on souligne le travail que j'ai mentionné plus tôt, qu'il existe une préoccupation constante : la durabilité de notre modèle de services de police. Par conséquent, les paroles d'un autre président de la commission des années plus tard font écho à celles du juge Bick sur cette question. Dans un document de travail publié en juin 2011 et intitulé *Avoiding Crisis, An Opportunity: Transforming the Toronto Police Service* (éviter la crise, une occasion de transformer le Service de police de Toronto), j'ai fait les remarques suivantes :

[Traduction] L'augmentation rapide des coûts des services de police municipaux est une question très préoccupante pour les organismes de gouvernance et de surveillance ainsi que pour les chefs de police de partout au Canada. Tous s'entendent pour penser que si la tendance n'est pas inversée, soit les services de police locaux deviendront non durables, soit ils entraveront la capacité de l'administration locale à payer pour tous les autres services qui contribuent grandement à la qualité de vie des membres de la collectivité.

La situation actuelle offre à la Commission et au Service l'occasion de transformer la prestation des services de police. Il est important d'éviter d'intervenir à court terme et de façon ponctuelle à la crise. Il faut plutôt adopter une stratégie qui

produira des résultats durables permettant à la Commission d'offrir des services de police adéquats et efficaces à un prix accessible à ceux qui financent ces services, c'est-à-dire le public, maintenant et à l'avenir. Cette stratégie doit comprendre des mesures visant à ajuster la taille de l'organisation par rapport à son mandat conféré par la loi; à fonctionner de façon plus économique, si possible; à adopter des pratiques novatrices; à modérer les attentes à l'égard des services de police; et à se recentrer sur l'essentiel.

Les comptes rendus des réunions tenues au cours de ces années sont remplis des mêmes inquiétudes et des mêmes appels à l'action.

En effet, à mesure que les besoins liés aux services de police augmentent et se diversifient, la fréquence et l'urgence de ces préoccupations grandissent au sein des commissions, des conseils et des municipalités de l'ensemble du pays. Les résolutions proposées lors des réunions annuelles de l'ACCP et de la Fédération canadienne des municipalités ainsi que dans les mémoires, les énoncés de principes et les activités de l'ACCP en sont la preuve.

Il s'agit d'un sujet ayant non seulement une continuité interne dans l'histoire de la gouvernance des services de police de Toronto, mais qui est commun à beaucoup de conseils et de commissions du Canada. Laissez-moi aussi mentionner le travail de l'ACCP dans ce domaine pour refléter une inquiétude commune aux personnes chargées de la gouvernance des services de police au Canada.

L'établissement de l'organisation en 1989 a été motivé par un désir de ces personnes de trouver un terrain d'entente sur des questions d'intérêt commun ayant une « incidence nationale », comme il est indiqué dans le communiqué diffusé à la suite de la première conférence des membres de l'ACCP, qui a eu lieu à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), en août 1990.

L'initiative consistant à créer cet organisme national vient du président de la Commission de police d'Edmonton, le docteur Zaheer Lakhani, et de celui du Metropolitan Toronto Police Services Board, June Rowlands. Sous leur direction, un groupe de présidents de commissions importantes se sont réunis à Hamilton, en 1989, pour discuter de la formation de l'ACCP. Le docteur Lakhani a été élu comme premier président, et la première assemblée générale annuelle a eu lieu l'été suivant, à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador). Depuis cette réunion, l'Association a continué de grandir, le nombre de ses membres a augmenté, et elle a mis en place un plan stratégique solide.

Au cours des dernières années, l'une des principales préoccupations de l'ACCP a été la durabilité des services de police municipaux. J'estime qu'il est utile de revoir notre histoire à ce sujet.

Alors que la durabilité est un sujet de préoccupation depuis longtemps, il faut reconnaître que la participation active de l'ACCP à cet égard découle d'une initiative de l'Association canadienne des chefs de police. En 2008, l'Association canadienne des chefs de police a demandé à notre organisation, ainsi qu'à la Fédération canadienne des municipalités et à

l'Association canadienne des policiers, de soutenir six principes décrivant les services de police modernes au Canada. Cette initiative a entraîné une série de réunions et d'échanges d'opinions entre ces organisations concernant un cadre pour l'intégration des services de police.

Après ces réunions, qui ont révélé un vaste consensus concernant la nécessité d'un tel cadre, l'Association canadienne des chefs de police a annoncé qu'elle avait fait suffisamment de progrès concernant les six principes. Toutefois, en mars 2010, les autres organisations ont appuyé la position de l'ACCP qui estimait que les discussions sur un cadre pour les services de police modernes au Canada comprenant une approche intégrée n'étaient pas complètes sans la question de la durabilité. Il a été convenu que l'ACCP dirigerait une initiative visant à examiner la question de la durabilité.

Je ne pense pas avoir à m'attarder sur le fait que les services de police publics ont grandement évolué. Les attentes et les demandes croissantes du public à l'égard des services, les changements législatifs, le transfert de responsabilités à différents ordres de gouvernement et la sécurisation des services de police locaux après les événements du 11 septembre 2001 sont autant de facteurs qui ont changé la nature et la mission des services de police, soulevé des questions quant à la pertinence continue du modèle actuel de gouvernance et de financement des services de police locaux et poussé bien des gens à se demander si le modèle est durable.

En termes clairs, le modèle économique des services de police du Canada n'est pas solide. Aucune analyse économique complète de notre système

de service de police n'a été effectuée. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de déterminer la valeur que ce modèle, principalement financé à même l'assiette fiscale locale, apporte réellement en matière de facteurs tels que la sécurité et le bien-être de la collectivité, la sécurité nationale, les économies dans d'autres dépenses publiques et l'incidence sur la croissance sociale, culturelle et économique de la collectivité.

Il faut examiner dans ce contexte l'entente concernant la direction d'une initiative relative à la durabilité par l'ACCP. Quelle était la position de l'ACCP en mars 2010? En voici les principaux éléments :

- Le travail des policiers individuels et des membres civiles est valorisé; qu'il s'agisse d'un organisme fédéral, provincial ou municipal;
- Les sources de financement ne correspondent pas aux responsabilités en matière de services de police et aux exigences législatives;
- La situation peut uniquement être exacerbée par les contraintes en matière de financement des gouvernements fédéral et provincial, car ce genre de contrainte a toujours entraîné un déchargement des responsabilités vers les gouvernements municipaux;
- Le statu quo n'est plus acceptable.

À partir de 2010, l'ACCP a collaboré avec ses partenaires pour former la *Coalition for Sustainable Public Policing* (coalition pour la durabilité des services de police publics) et se pencher sur ces questions. Pour ce faire,

elle a établi qu'il fallait adopter une approche pratique tenant compte des réalités politiques et de l'opinion de tous les partenaires de la coalition.

Les délibérations de la coalition ont mené à la formulation de recommandations très importantes, que l'ACCP et ses partenaires ont adoptées et qui ont été transmises au gouvernement fédéral. Voici les recommandations :

- Le gouvernement fédéral devrait consulter, de façon prioritaire, le milieu policier concernant les mesures n'entraînant aucun coût qui pourraient réduire les coûts ou accroître l'efficacité des services de police.
- Le gouvernement fédéral devrait ajouter une évaluation des « ressources » ou de la durabilité sur les lois qui pourraient avoir une incidence sur la prestation des services de police municipaux étant donné que, en fin de compte, il n'y a qu'un contribuable.
- Le gouvernement fédéral doit absolument organiser une réunion où toutes les parties concernées étudieront la question et y inviter les organismes nationaux s'occupant de la prestation des services de police en tant qu'experts en la matière.

Je suis très heureux de constater que, trois ans plus tard, nous sommes ici pour discuter des problèmes ciblés par l'ACCP et la coalition.

En préparation pour cette réunion, les dirigeants de l'ACCP ont jugé important de demander l'opinion des membres concernant les étapes à suivre pour aller de l'avant. L'ACCP a donc tenu une séance plénière d'une

journée dans le cadre de sa récente réunion annuelle, à Victoria, en août 2012. Tous les membres ont participé au choix des prochaines étapes liées à cette question. Même si la séance a entraîné une discussion de haut niveau, nos membres sont arrivés à quatre conclusions très importantes :

- 1) La question de la sécurité publique requiert une approche systémique. Le milieu policier doit entreprendre avec ses partenaires – ceux du milieu de la santé, de l'éducation, des services sociaux et de la justice pour n'en nommer que quelques-uns – une discussion concernant une approche plus intégrée pour l'avenir. Toutefois, avant d'entreprendre cette discussion, le milieu doit absolument avoir une compréhension commune et accroître ses propres connaissances de ces questions. Voilà la raison d'être de ce Sommet.
- 2) Nous devons d'abord constituer un répertoire des connaissances, puis mener des recherches pour nous assurer que les pratiques exemplaires sont réellement exemplaires. Nous avons besoin d'une ressource centrale sur les services de police au Canada qui maintiendrait, augmenterait, analyserait et continuerait d'améliorer notre compréhension des pratiques exemplaires en matière de sécurité publique, au pays, mais aussi partout dans le monde.
- 3) Nous devons préparer la prochaine génération de chefs de police conscients de ces nouveaux défis et prêts à les relever. Nous devons commencer à cibler les compétences requises chez les futurs dirigeants qui guideront les réformes et favoriseront l'intégration du monde de la sécurité publique et des services de police. Nous

devrons ensuite élaborer des systèmes permettant de perfectionner ces compétences.

- 4) Enfin, quand nous aurons établi les prochaines étapes, nous devons collaborer avec tous les intervenants importants, y compris tous les ordres de gouvernement, pour élaborer une vision commune qui sera la base d'un programme commun.

Voici donc, mesdames et messieurs, les conclusions auxquelles sont parvenus les participants représentant les administrations et les commissions de police municipales du Canada. Ces conclusions viennent confirmer que le statu quo n'est plus acceptable.

Notre organisation est très heureuse que la question des paramètres économiques des services de police ait atteint ce niveau. Il faut souligner que de nombreuses initiatives provinciales se penchent sur cette question ou examinent des problèmes directement liés aux thèmes de ce sommet. Par exemple, dans la province de l'Ontario, un comité directeur sur l'avenir des services de police (Future of Policing Advisory Committee) et quatre groupes de travail étudient des questions liées à la durabilité de notre modèle actuel de services de police.

Toutefois, je crois que nous en conviendrons tous, la question de la durabilité des services de police publics (ou des paramètres économiques de la sécurité publique) nécessitera un effort ciblé et constant de la part de toutes les parties – services de police locaux, commissions de police, corps policiers provinciaux et nationaux et les trois ordres de gouvernement – pour obtenir une nouvelle vision des services de police et de la sécurité

publique qui répondra aux besoins de chaque collectivité; cette vision nous permettra de réduire efficacement la criminalité et de lutter contre le crime dans notre ère moderne, d'une façon abordable et durable, à court et à long terme. Il s'agit de l'objectif des partenaires de la coalition, et je crois que c'est également l'objectif des participants qui se trouvent ici aujourd'hui.

Je dois souligner que les efforts de la coalition ont renforcé les relations avec les groupes qui, j'en suis certain, nous serviront bien à l'avenir. Nous avons appris à connaître et à reconnaître nos points d'intérêt commun et à voir un avantage à collaborer à un objectif commun. Il y a seulement quelques années, certains auraient trouvé étrange de voir des représentants de la Fédération canadienne des municipalités, de l'Association canadienne des chefs de police, de l'Association canadienne des policiers et de l'Association canadienne des commissions de police se rencontrer régulièrement pour faire avancer la cause de la durabilité des services de police publics. Aujourd'hui, nous nous considérons comme des partenaires de confiance. Nous ne nous entendons pas sur tout, mais nous nous entendons sur plus de sujets que nous l'aurions cru. Et nous sommes unis dans notre détermination à servir nos collectivités par la prestation de services de police publics efficaces.

Je souhaite remercier les représentants de ces groupes – bon nombre d'entre eux sont ici – de leurs efforts et de leur dévouement pour atteindre cet objectif. Je souhaite également remercier les responsables fédéraux qui nous ont fourni le contexte et les renseignements nécessaires pour guider nos délibérations. Nous avons parcouru un long chemin, et ce

sommet représente une étape importante, car la question touche de plus en plus de personnes, prend de l'importance et devient de plus en plus urgente.

J'espère qu'en fin de journée demain nous aurons établi une vision et des objectifs clairs, des cibles atteignables et des délais sérieux pour faire avancer la question sur divers fronts. Nous n'en devons pas moins aux collectivités que nous servons et aux hommes et aux femmes des nombreux services de police qui offrent quotidiennement un niveau de sécurité qui fait l'envie du monde entier.

Nous devons nous assurer qu'il en demeure ainsi.

Merci!